

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action publique,
de la fonction publique et de la
simplification

Décision du 25 juillet 2025

portant homologation de sécurité du système d'informations de la plateforme « Agora »

NOR : APFT2522256S

L'Autorité désignée d'homologation de sécurité de la plateforme Agora par le Délégué interministériel à la transformation publique

Vu le référentiel général de sécurité pris en application du décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,

Vu la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État publiée par circulaire du Premier Ministre le 17 juillet 2014,

Vu la lettre de mission de première référence me demandant de développer une première version du système d'information Agora dans le but de fournir « un outil numérique pour une démocratie plus innovante et inclusive »,

Vu la décision du 15 juin 2023, portant désignation de l'autorité d'homologation de sécurité de la plateforme Agora,

Vu la décision d'homologation du 21 décembre 2023 portant sur l'application Agora,

Décide :

Article 1^{er}

Le système d'informations de la plateforme « Agora » est homologué dans la configuration présentée dans le dossier d'homologation pour une durée de 3 ans.

La présente décision est valable à compter du 25 juillet 2025 jusqu'au 25 juillet 2028.

Article 2

Toute évolution des fonctionnalités pouvant entraîner un risque significatif en matière de sécurité sur le service, donnera lieu à une révision de la présente décision, impliquant si nécessaire la réalisation d'audits complémentaires et l'organisation d'une nouvelle commission d'homologation.

Article 3

L'Autorité désignée d'homologation de sécurité de la plateforme Agora par le Délégué interministériel à la transformation publique est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 25 juillet 2025.

Autorité désignée d'homologation de sécurité de la plateforme Agora par le Délégué interministériel à la transformation publique
Grégoire TIROT